



Commission Régionale Futsal

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°45

Réunion du lundi 20 avril 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL – SENIORS MASCULINS

Régional 2

Poule B

53404129 VLG FUTSAL 1 / VUE D'ENSEMBLE 1 du 14/04/2026.

Lecture du courriel de VLG FUTSAL et de l'arbitre officiel indiquant une erreur de saisie du résultat du match. La Commission entérine la victoire de VLG FUTSAL 5-2 (et non pas 5-3).

Régional 3

Poule C

53404538 ASF CHAVILLE 92 1 / FUTSAL PARIS XV 1 du 20/03/2026.

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 15/04/2026 ayant décidé d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHS ferme à l'équipe Séniors 1 de l'A.S.F. CHAVILLE, à compter du 04 MAI 2026 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de CHAVILLE ;

Match concerné pour cette saison 2025-2026 :

53404553 ASF CHAVILLE 92 1 / AS HAY 94 FUTSAL 1 du 10/05/2026.

La Commission demande à ASF CHAVILLE 92 de transmettre le nom du gymnase de repli accompagné de justificatif Municipal de mise à disposition du gymnase.

La Commission précise que la date du match peut être modifiée et se dérouler dans la même semaine (du 04/05/2026 au 10/05/2026) sous réserve d'un délai de prévenance de minimum 7 jours par rapport à la nouvelle date.

Le 2nd match de suspension de terrain portera sur la saison 2026-2027.

53404539 HAY FUTSAL 94 1 / PARIS XIV FUTSAL 2 du 04/04/2026.

En l'absence de la réception de la Fmi malgré 2 rappels (pv des 07 et 13 avril 2026), la Commission fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF et réitère sa demande de rapport à l'arbitre officiel pour connaître le résultat du match.

Elle transmet également cette demande à l'arbitre n°2.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL – SENIORS FEMININS

1/2 Finales : semaine du 20 au 26 avril 2026.

55609972 FUTSAL BOBIGNY 93 1 / DIAMANT FUTSAL 1 ou 2 du 26/04/2026.

Lecture du courriel de FUTSAL BOBIGNY 93, ce match aura lieu au gymnase Henri Wallon à 11h30.
Accord de la Commission.

**CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL
SENIORS FEMININES**

Régional 2

Poule A

54737037 CLICHY FUTSAL 1 / FC VLB 1 du 10/05/2026.

Demande de CLICHY FUTSAL pour avancer le match au dimanche 26/04/2026.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FC VLB à transmettre au plus tard le vendredi 24/04/2026 – 12h00.

Poule B

54736624 PARIS FUTSAL 1 / PARIS FEMININ FC 2 du 17/05/2026.

Rappel :

La Commission reste en attente du nom du gymnase de repli en dehors la Ville de PARIS et des installations sportives dont le gestionnaire est la ville de PARIS accompagné du justificatif de mise à disposition du gymnase par le propriétaire des installations.

54736616 SPORTING CP 3 / PARIS ACASA FUTSAL 1 du 05/05/2026.

Demande de PARIS ACASA FUTSAL pour avancer le match au dimanche 03/05/2026.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SPORTING CP à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

Poule C

54736704 AF ROMAINVILLE 93 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 26/03/2026.

En l'absence de la réception de la FMI malgré 2 rappels (pv des 30/03/2026 et 07/04/2026), la Commission fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF

ROMAINVILLE AF 93 (-1pt; 0 but).

DRANCY FUTSAL (3pts; 10 buts).

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL**Régional 2****Poule A****53406225 MYA FUTSAL 1 / MELUN FUTSAL 1 du 18/04/2026.**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de MELUN FUTSAL – 1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

Poule B**53406492 LA CUATRO FUTSAL 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 11/04/2026.**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de MARCOUVILLE CITY CP du jeudi 16/04/2026 indiquant une erreur de saisie sur la FMI et que le joueur n°7 de leur club MABROUK Alaeddyne n'a pas participé à cette rencontre contrairement aux informations figurant sur la FMI,

Considérant que l'arbitre officiel a été sollicité suite à cette demande et a confirmé cette information dans son courriel du 16/04/2026,

Par ces motifs,

Enregistre la non-participation à la rencontre du joueur n°7 de MARCOUVILLE CITY CP, M. MABROUK Alaeddyne à cette rencontre.

Régional 3**Poule B****54784085 PARIS ACASA FUTSAL 2 / ARTISTES FUTSAL 1 du 29/03/2026.**

La Commission enregistre la composition d'équipe des ARTISTES FUTSAL.

54784102 LES ETOILES DE MOUSSY 1 / PARIS ACASA FUTSAL 2 du 18/04/2026

Lecture du rapport du délégué officiel, de l'arbitre officiel et du courriel des ETOILES DE MOUSSY informant plusieurs anomalies sur la FMI, la Commission entérine les points suivants :

Faits disciplinaires :

LES ETOILES DE MOUSSY : 2 avertissements

N° 7 - GNONLONFIN Yanis → 40^{ème} - *Désapprobation en paroles ou en actes* (non saisi sur la FMI).

N°4 - SOUIDI Oweyss → 49^{ème} - *Retarder la reprise du jeu* (à la place du carton rouge saisi sur la FMI)

PARIS ACASA FUTSAL :

1 avertissement :

N°10 - SOUKOUNA Mahamadou → 37^{ème} - *Désapprobation en paroles ou en actes*.

1 expulsion :

N°8 - NAIT SIDI AHMED Ilyam → 36^{ème} - *Anéantir une occasion de but d'un adversaire se dirigeant vers le but* (non saisi sur la FMI).

Participation :

Non présence de M. LALO Emile sur le banc de PARIS ACASA FUTSAL (contrairement aux informations saisies sur la FMI).

Participation de tous les joueurs des 2 équipes (contrairement aux informations saisies sur la FMI).

Feuilles de match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 3 – poule B – 54784091 ROSNY FUTSAL CLUB 1/ PARIS ACASA 2 du 11/04/2026.

**CRITERIUM REGIONAL
U16 FUTSAL****Niveau 1****Poule B****55472262 CROSNE FUTSAL 1 / SANNOIS FUTSAL 1 du 10/05/2026.**

La Commission accuse réception du justificatif Municipale de la Mairie de Yerres et fixe ce match à 16h45 au gymnase Finet.

55472226 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / AVICENNE ASC 1 du 23/05/2026.

Demande de SANNOIS FUTSAL CLUB pour reporter le match au samedi 30/05/2026 (motif : gymnase indisponible).

S'agissant de la dernière journée, la Commission avance la date de ce match au samedi 02/05/2026 sous réserve de la réception du justificatif Municipal d'indisponibilité du gymnase.